



Un nouveau foyer d'influenza aviaire hautement pathogène a été confirmé à Veurne, en Flandre occidentale. Il s'agit d'une exploitation de poules pondeuses située dans la zone de 10 km d'Alveringem. L'exploitation sera dépeuplée et les zones de protection (3 km) et de surveillance (10 km) classiques sont délimitées.

Ces nouvelles zones (voir carte en annexe – une carte d'ensemble de toutes les zones est disponible sur le site internet) recourent largement les zones existantes en Flandre occidentale. Ce n'est que sur le côté nord qu'une nouvelle partie de la zone de surveillance doit être ajoutée. Sept exploitations avicoles supplémentaires sont situées dans cette nouvelle partie. Ils doivent tous soumettre un inventaire à l'ULC.

Les mesures des zones existantes sont étendues aux nouvelles zones : cf. les deux instructions en annexe. Les dérogations qui étaient déjà en vigueur restent en vigueur et sont également immédiatement applicables dans la nouvelle partie.

La transformation des zones de 3 km Alveringem, Rexpoede et Weelde en zone de surveillance se déroulera comme prévu. Dès demain, les mesures de la zone de 10 km s'y appliqueront donc.

Les nouvelles zones compliquent l'organisation du screening final à WVVL qui était prévue la semaine prochaine. Les exploitations situées dans les nouvelles zones Veurne sont exclues de ce screening.

Elles seront incluses dans un nouveau screening qui sera organisé pour les zones Veurne dans la seconde moitié de janvier.

Comme d'habitude, toutes les informations seront mises sur les pages internet consacrées à la grippe aviaire :

- <https://www.favv-afsca.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/>
- <https://www.favv-afsca.be/consommateurs/extra/grippeaviaire/>